



AUTORITE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS
TRANSPARENCE - EQUITE - PROBITÉ

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAIEMENT DE LA REDEVANCE N° 313/09/2026

A L'ETABLISSEMENT YETU.

Après avoir reçu le contrat du marché n° 010/2023, conclu avec le Ministère de l'Agriculture, pour un montant total hors taxe dollars américains cent quarante-six mille cent soixante (USD 146 160) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains mille vingt-trois, douze centimes (USD 1 023,12), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 09/09/2026

Directeur Administratif et Financier



0000313